

FÊTE DE LA COQUILLE ET DE LA PÊCHE 2026

Concours de **PEINTURE**

« La mer
dans tous ses états »

HONFLEUR



Comme chaque année depuis maintenant plus de 30 ans, Honfleur, ville d'histoire tournée vers le futur, a pour ambition de mettre un focus tout particulier sur son patrimoine maritime, à l'occasion de la fête de la Coquille et de la Pêche. Dans ce cadre et pour que cet événement reste une fête où la bonne humeur et l'humour ont leur place, plusieurs concours sont organisés. Quel que soit votre choix de concours, votre création rendra encore plus vivant ce discours sur notre patrimoine. Grâce à vos aiguilles ou à vos pinceaux, donnez-leur un visage, inventez leur forme ou racontez nous leur histoire.

Et que le meilleur gagne !

RÈGLEMENT

- 1) La ville de Honfleur organise un concours de peinture intitulé « La mer dans tous ses états ».
- 2) Le concours est ouvert jusqu'au 25 septembre 2026.
- 3) Les œuvres doivent être des originaux et inédits.
- 4) Ne sera acceptée qu'une seule œuvre par participant.
- 5) Les productions peuvent être réalisées dans toutes les techniques (peinture) et vous pouvez choisir votre format.
- 6) Les œuvres doivent être non signées.
- 7) **Dernier délai pour la transmission des œuvres artistiques : le 25 septembre 2026.**
Elles doivent être adressées au Service municipal de l'animation sociale et culturelle des quartiers, immeuble Le Crevettier, 14600 Honfleur. **Toutes les œuvres doivent être accompagnées des coordonnées des participants : nom, prénom, adresse, téléphone, mail.**
- 8) Désignation des gagnants. Il sera désigné au total 9 gagnants maximum (3 gagnants par catégorie) :
 - > une catégorie adulte : 1^{er} prix (valeur 50€), 2^e prix (valeur 30€) et 3^e prix (valeur 20€)
 - > une catégorie ado : 1^{er} prix (valeur 50€), 2^e prix (valeur 30€) et 3^e prix (valeur 20€).
 - > une catégorie enfant : 1^{er} prix (valeur 50€), 2^e prix (valeur 30€) et 3^e prix (valeur 20€).Les participants autorisent la publication en ligne de leur œuvre d'art ainsi que la mention de leur nom.
- 9) Les réalisations artistiques seront exposées dans les Greniers à Sel les 10 et 11 octobre 2026 lors de la Fête de la Coquille et de la Pêche.
- 10) Tout œuvre dérogeant à ce règlement sera écarté d'office. Un jury d'artistes de Honfleur attribueront 3 prix par catégories.
- 11) La remise des prix se fera sur le parvis de l'Hôtel-de-Ville (ou les Greniers à Sel si repli) le dimanche à 18h.
- 12) Liste des gagnants en mairie.

Service municipal de l'animation sociale et culturelle des quartiers

Immeuble Le Crevettier - Le Canteloup - 14600 Honfleur

T. 02 31 88 71 82 - bkanache@ville-honfleur.fr